



Section CFDT Renault Cléon
Syndicat Métaux 76 R.H.E.D

cfdt.cleon@renault.com

FLASH INFO CFDT SUITE AU CSE DE FÉVRIER 2023

DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION AVANT LE 1^{er} JANVIER 2024 !

Lors de ce CSE, pour la énième fois, la CFDT cléonnaise a réclamé la mise en place d'une **Commission de Suivi Locale sur le Déploiement de la Nouvelle Classification**. Et pour la énième fois, la Direction Locale refuse d'engager sa responsabilité sur la mise en place d'une telle Commission Paritaire !

La CFDT cléonnaise prend acte de ce refus catégorique et assure parallèlement qu'elle mettra tout en œuvre pour que le déploiement de cette nouvelle classification respecte les termes et la philosophie de cette nouvelle **Convention Collective Nationale de la Métallurgie** !

Nous avons signé cette Convention Collective et nous la défendrons dans l'intérêt des Travailleurs ! Aussi, contrairement à la Direction, la CFDT communique largement sur cette nouvelle **Classification des Emplois** !

D'ailleurs, nous nous engageons à lancer prochainement une **Campagne d'Information** sur ce sujet majeur pour l'ensemble des Travailleurs ! Nous en ferons un levier revendicatif !

➤ **Lors de la mise en œuvre des "Classifications", chaque Travailleuse et Travailleur aura deux étapes clés à ne pas manquer :**

1°) **La Description de l'Emploi Réel** : « *Aux fins de consultation du salarié, l'employeur lui communique, par tout moyen, la fiche descriptive de l'emploi qu'il occupe. En tout état de cause, la fiche descriptive d'emploi fait l'objet d'un réexamen à l'occasion de l'entretien professionnel visé à l'article L. 6315-1 du Code du travail. Le cas échéant, la fiche descriptive de l'emploi mise à jour est adressée au salarié à la suite de cet entretien.* »

2°) **Le Classement de l'Emploi Réel** : « *L'employeur notifie par écrit, à chaque salarié, le classement de son emploi. Dans le délai d'un mois à partir de cette notification, le salarié peut adresser à son employeur une demande d'explications concernant le classement retenu.* »

**Deux étapes clés à ne pas
manquer !!!**

**En cas de doute,
nous vous invitons à vous
rapprocher des élus CFDT !**

NOUVELLE CLASSIFICATION



LA CFDT ENTENDU SUR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Info +

Après une victoire juridique au Conseil des Prud'hommes le 29 novembre 2022 et une procédure juridique toujours en cours, le "Syndicat CFDT Métaux 76" obtient de Renault la mise en place d'un support strictement dédié à l'Entretien Professionnel (document à découvrir via le QR CODE suivant) :



**Document S2N
Entretien Professionnel**



N'hésitez pas à contacter vos Elus CFDT pour toute question concernant l'Entretien Professionnel ! Pour rappel, Renault ne respectait pas la loi en la matière depuis 2014 !